

→ L'action du Département

Le Département de Seine-et-Marne développe, avec ses partenaires CapMétha77, des outils pour un développement durable de la méthanisation :

- guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation ;
- outils de sensibilisation et de communication à destination des élus, du grand public, des scolaires...
- cadre d'action en faveur d'une mobilité décarbonée avec le bioGNV.

Le Département vous accompagne dans le cadre de l'ingénierie départementale ID77 pour une insertion des projets au sein des territoires dans un esprit d'écoute et de concertation :

- rencontre et échanges dès l'émergence des projets ;
- aide aux parties prenantes (élus, porteurs de projet, associations...) pour une appropriation des enjeux du territoire et du projet ;
- participation aux réunions d'information et de concertation ;
- mise en réseau des acteurs pour aide à l'organisation de visites de sites, échanges avec les experts...



Un engagement, une charte, des perspectives

Pour soutenir le développement de la filière méthanisation en Seine-et-Marne, la charte CapMétha77 fédère et engage **9 partenaires sur deux grands objectifs** :

- couvrir 75 % des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100 % renouvelable produit localement, soit une production de 2500 GWh/an ;
- contribuer à une mobilité décarbonée au bioGaz Naturel Véhicule.

En partenariat



→ Pour tout contact :

Service d'expertise déchets
énergie climat (SEDEC) :
metha77@departement77.fr / 01 64 14 76 69



Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département | CS 50377
77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77
seine-et-marne.fr |



La méthanisation en Seine-et-Marne

Pour un développement durable de la filière



LA MÉTHANISATION

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES ET D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

→ La méthanisation, c'est quoi ?

1. Approvisionnement

Les résidus agricoles et coproduits agricoles et les éventuels déchets organiques du territoire sont transportés sur le site de méthanisation.

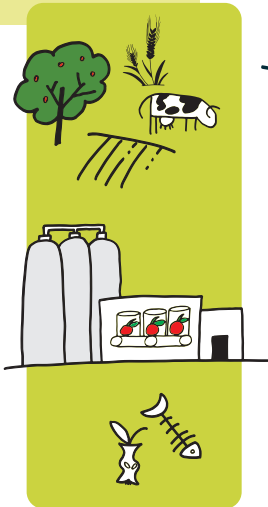
SUBSTRATS AGRICOLES

(résidus agricoles, fumiers, lisiers, CIVE*)

BIODÉCHETS

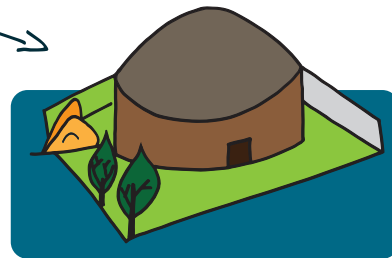
Reste de repas (ménages, collèges, restaurations)

Résidus industriels agroalimentaires



2. Méthanisation

Les intrants sont préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et en digestat, résidu de la méthanisation utilisable en tant qu'engrais organique.



UNITÉ DE MÉTHANISATION

3. Valorisation du biométhane

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Après injection dans le réseau de distribution ou transport du gaz naturel, il est utilisé pour le chauffage, la cuisson, l'eau chaude sanitaire, le carburant...



4. Valorisation du digestat

Le digestat est épandu sur les terres agricoles et se substitue aux engrais chimiques.



→ Les atouts du développement de la méthanisation

- Indépendance énergétique
- Production d'une énergie renouvelable
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Développement d'une agriculture durable
- Préservation de la ressource en eau par la réduction des intrants chimiques et une meilleure couverture des sols
- Valorisation des déchets du territoire
- Développement du raccordement au gaz pour les Seine-et-Marnais
- Création d'emplois locaux non délocalisables

*CIVE : culture intermédiaire à vocation énergétique

Unités de méthanisation en service (07/2023)



Les chiffres clés



41 sites de production de biométhane, dont 39 unités de méthanisation agricoles en 2023

135 000 logements neufs ou 3 200 bus bioGNV - Production : 815 GWh/an



- Gisement potentiel (2050) : 2,7 TWh/an (dominante agricole)
- Objectif régional : 5 TWh/an (2030)
- Objectif CapMétha77 : 2,5 TWh/an (2030)



Avec le bioGNV, (par rapport au diesel de la norme Euro VI), réduction des émissions de :

- 95% pour les particules fines ;
- 80% pour le CO₂ ;
- 30% pour le bruit des moteurs.